

# **Plan d'action de l'université de Tours**

27 mesures de lutte contre les violences sexistes  
et sexuelles et le bizutage

Lundi 24 mars 2025



## Plan d'action de l'université de Tours : 27 mesures contre les violences sexistes et sexuelles et le bizutage

### MESURES D'URGENCE

#### Sur la lutte contre les VSS et le Bizutage

- Saisie de la commission disciplinaire pour des faits de bizutage et de violences sexistes et sexuelles (VSS) à l'encontre de 20 étudiants **RECOMMANDATION IGESR**
- Nouveau signalement au procureur de la République, en complément de celui de septembre 2024
- Lancement d'une enquête administrative complémentaire à la mission IGESR
- Suspension de la labellisation, des financements et des conventions d'occupation des locaux de l'ensemble des associations étudiantes de la faculté de médecine à l'exception des deux associations à visée pédagogique (tutorats).
- Interdiction de la présence des associations étudiantes non labellisées sur le campus de la faculté de médecine.
- Annulation des galas de la faculté de médecine 2025, au titre des événements festifs labellisés par l'université de Tours.
- Interdiction des événements étudiants de type intégration ou «Faluchage». **RECOMMANDATION IGESR**
- Création d'une charte de lutte contre les VSS et le bizutage signée par les associations étudiantes incluant la présence obligatoire de personnels de sécurité à chaque soirée festive.
- Organisation d'une réunion de présentation des dispositifs du SSE afin de libérer la parole (présence d'associations d'aide aux victimes : France Victimes et la Maison des Femmes) à destination des étudiantes et étudiants de 2ème et 3ème année de médecine et les externes lors d'une réunion.
- Organisation d'une réunion de sensibilisation à la lutte contre les VSS et le bizutage à destination des personnels Hospitalo-universitaires.
- Organisation d'une inspection et d'une visite de sécurité, d'hygiène et de prévention de l'ensemble des locaux des associations étudiantes.
- Retrait d'éventuels dessins à connotation sexuelle des locaux des associations étudiantes.
- Renforcer le réseau des personnels référents VSS présents dans chaque composante de l'université. **RECOMMANDATION IGESR**

- Organisation d'une réunion de sensibilisation à la lutte contre les VSS et le bizutage à destination des personnels de la faculté de médecine.
- Rendre publique la liste des associations étudiantes labellisées et le nom des membres des Bureaux.
- Désignation de Véronique Abasq, Vice-présidente Santé et Accompagnement Social des Etudiantes et Etudiants, comme référente VSS de l'université au sein de la faculté de médecine.

## MESURES A MOYEN TERME

- Mise en place d'une stratégie globale de prévention du bizutage et des VSS dans le cadre des événements festifs organisés par les étudiants de la faculté de médecine. **RECOMMANDATION IGESR**
- Plan de sensibilisation aux VSS et bizutage à destination des étudiants de l'université **RECOMMANDATION IGESR**
- Élaboration d'un plan de sensibilisation VSS et bizutage spécifique à destination des étudiants de la faculté de médecine **RECOMMANDATION IGESR**
- Lancement d'une enquête via un questionnaire auprès de l'ensemble de la communauté étudiante et des personnels de l'université **sur le cadre de vie durant le temps des études et l'exposition aux violences sexuelles et sexistes.**
- Création d'une Unité d'Enseignement (UE) obligatoire relative à la lutte contre les VSS pour les étudiants des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année de médecine.
- Renforcement du plan égalité femme-homme.
- Élaboration d'un plan de communication auprès des associations étudiantes des composantes de santé concernant les sanctions disciplinaires encourues en cas d'infraction (bizutage, faluchage, VSS) et de leurs conséquences sur les parcours académiques. **RECOMMANDATION IGESR**
- Mise en place d'un plan de sensibilisation sur la surconsommation d'alcool en soirée festive.

## **Sur l'organisation des manifestations festives étudiantes**

- Création d'une formation obligatoire pour tous les représentants des associations sur les règles de déontologie et les risques encourus en cas de non-respect de la législation ou de la réglementation en vigueur.
- Signalement obligatoire de chaque événement festif auprès de l'université via le SSE et signalement à la préfecture du nom des organisateurs. **RECOMMANDATION IGESR**
- Avant et à l'issue de chaque événement festif, les organisateurs et le « *trusted people* » seront reçus par les services DAJP (Direction des Affaires Juridiques et du Patrimoine) et du SVE (Service de la Vie Étudiante) pour faire un bilan de la soirée. **RECOMMANDATION IGESR**

## Pour aller plus loin

- **Le plan national de lutte contre les VSS**

Le **Plan national de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche 2021-2025** est composé de **21 mesures**, structurées autour de quatre axes majeurs : la formation massive et systématique de la **communauté de l'enseignement supérieur** et de la recherche, le **renforcement** des dispositifs de **signalement**, la **communication** sur l'existence des dispositifs et la **valorisation de l'engagement** des étudiantes, des étudiants et des personnels.

Le plan VSS a ainsi permis la mise en place d'une **fiche-réflexe à destination des victimes et témoins** de violences sexistes et sexuelles, **diffusée** auprès des établissements ; de **formations** adressées spécifiquement aux personnes impliquées dans la prise en charge des VSS (79 sessions depuis 2022) ; d'une campagne nationale **de communication sur la notion de consentement sexuel « Sans Oui, c'est interdit »**, lancée en 2022.

- **Guide du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour l'accompagnement des étudiants dans l'organisation d'événements festifs et d'intégration** : [https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/content\\_migration/document/DELCOM\\_Guide\\_Etudiant\\_web\\_837615.pdf](https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/content_migration/document/DELCOM_Guide_Etudiant_web_837615.pdf)
- **Violences sexistes et sexuelles, ressources utiles du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche** : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/violences-sexistes-et-sexuelles-ressources-utiles-89328>
- **Charte des « Manifestations festives responsables » de l'université de Tours** : [https://www.univ-tours.fr/medias/fichier/charte-manifestation-responsable\\_1599806277514-pdf?ID\\_FICHE=358716&INLINE=FALSE](https://www.univ-tours.fr/medias/fichier/charte-manifestation-responsable_1599806277514-pdf?ID_FICHE=358716&INLINE=FALSE)
- **Guide pour l'organisation des soirées de l'université de Tours** : [https://www.univ-tours.fr/medias/fichier/ssu-gps-v3-2019\\_1599806447848-pdf?ID\\_FICHE=358716&INLINE=FALSE](https://www.univ-tours.fr/medias/fichier/ssu-gps-v3-2019_1599806447848-pdf?ID_FICHE=358716&INLINE=FALSE)
- **« Bible d'organisation d'interventions étudiantes » de l'université de Tours** : [https://www.univ-tours.fr/medias/fichier/ssu-boites2019-web\\_1600176193479-pdf?ID\\_FICHE=358716&INLINE=FALSE](https://www.univ-tours.fr/medias/fichier/ssu-boites2019-web_1600176193479-pdf?ID_FICHE=358716&INLINE=FALSE)

Exemple d'affiche de prévention contre les VSS  
Université de Tours / 2023



Victime ou témoin de violences sexistes et sexuelles ?  
**Une cellule d'écoute dédiée est à votre disposition.**  
[vss@univ-tours.fr](mailto:vss@univ-tours.fr)

**univ** université  
de TOURS